

## Les fabricants français de conserves de poisson promettent des étiquettes plus claires

Quatorze conserveries françaises ont signé une charte de « bonnes pratiques » environnementales, et s'engagent notamment à fournir plus d'informations sur la traçabilité des produits utilisés.

Quatorze fabricants de conserves de poisson ont signé jeudi une charte de « *bonnes pratiques* » environnementales, destinée à fournir plus d'informations sur la traçabilité des produits à base de poissons, encore trop imprécises, comme l'indiquait lundi une étude menée par l'association de consommateurs CLCV (Consommation, Logement et Cadre de vie).

Les signataires représentent la quasi totalité des conserveries françaises, dont **Capitaine Cook, Saupiquet, Paul Paulet (marque Petit Navire), Wencesla Chancerelle (Connétable), La Belle-Iloise ou encore la Quiberonnaise**. Les fabricants s'engagent à s'assurer « *que leurs approvisionnements sont issus de pêches légales et enregistrées* » et à surveiller l'état des stocks de sardines, de maquereaux et de thon, les principales espèces mises en boîte. Pour contrôler la qualité des produits, ils promettent de choisir les fournisseurs de matières premières avec « *les meilleures garanties en termes de qualité et de respect des exigences réglementaires* ». Un point important car environ la moitié des conserves vendues en France sont mises en boîte à l'étranger. Les conserveries possèdent des usines en Afrique et dans l'Océan indien, qui préparent directement thons et sardines pêchés dans ces régions.

### Flou sur les étiquettes

Lundi, l'association CLCV a publié une étude qui dénonce le flou entretenu sur les étiquettes de plats préparés à base de poisson, sur les espèces utilisées ou le pourcentage exact de poisson. Ses critiques ne s'appliquent pas vraiment aux conserveries qui ont signé la charte puisque « *la majorité des produits contenus dans les conserves sont peu transformés* », et souvent constitués de morceaux de poisson entiers, estime Jean-François Hugues, président du syndicat des fabricants de conserves de poisson.

Les Français ont acheté environ 120.000 tonnes de conserves de produits de la mer en 2013, dont 70.000 tonnes de thon. La filière emploie près de 10.000 personnes, dont 2.500 emplois directs dans les 16 conserveries de l'Hexagone, situées en majorité en Bretagne. En 2013, les conserveries françaises ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 800 millions d'euros.

Source : [www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0203597320712-les-fabricants-de-conserves-de-poisson-promettent-des-etiquettes-plus-claires-1018363.php?kzxyJL1FgPE1bhr4.99](http://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0203597320712-les-fabricants-de-conserves-de-poisson-promettent-des-etiquettes-plus-claires-1018363.php?kzxyJL1FgPE1bhr4.99) (26/06/2014)